

PROGRAMME

Membres du C.S.E et Santé Sécurité au Travail

Entreprises de plus de 300 personnes

Habilité par arrêté préfectoral n°2012214-0008 du 1^{er} août 2012



> Public et prérequis

Membres du CSE d'une entreprise de plus de 300 salariés

> Durée

21 heures (3 jours)

> Horaires

De 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h00

> Effectif

Groupe de 10 stagiaires maximum pour un formateur.

> Validation

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de cette formation.

> Compétences animateur

Formateurs qualifiés en Gestion des Ressources Humaines, dialogue social et en prévention des risques professionnels.

> Moyens

Salle de cours, vidéo-projection, divers matériels pédagogiques, cas concrets et Livret pédagogique remis aux stagiaires

> Handicap

Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus de renseignements.

Objectifs de la formation :

Permettre aux stagiaires de s'approprier les règles de fonctionnement et les missions des membres des CSE de plus de 300 salariés et de participer activement à la démarche de prévention de l'entreprise.

Contenu de la formation (détails au verso) :

Journée 1 :

- > Mise en place et fonctionnement du Comité Social Et Économique (CSE)
- > Attributions du CSE
- > Règles d'exercice du mandat
- > Protection des membres du CSE
- > Délit d'entrave

Journée 2 :

- > Organisation générale de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
- > Les enjeux de la prévention des risques professionnels
- > Intégration de la prévention au fonctionnement

Journée 3 :

- > Travaux pratiques
- > Proposition d'une visite de l'entreprise selon les objectifs du CHSCT

Identification document	Page 1/2
CSE-PLUS300-3J	
Mise à jour	JUIN 2021

Module 1 : Mise en place et fonctionnement du Comité Social Et Économique (CSE)

- > Règlement intérieur, Moyens financiers
- > Réunions et commissions
- > Composition du CSE

Module 2 : Attributions du CSE

- > Domaines de compétences : vie économique et financière, organisation, santé et conditions de travail...
- > Réclamations individuelles et collectives
- > Informations et consultations récurrentes ou ponctuelles, modalités de consultation, niveau de consultation en fonction de l'organisation de l'entreprise et du groupe
- > Attributions spécifiques en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- > Base de Données Économiques et Sociales (BDES)
- > Recours à expertises, domaines d'expertise, procédures, prise en charge financière
- > Droits d'alerte : atteinte aux libertés individuelles, alerte économique, "danger grave et imminent"
- > Gestion des activités sociales et culturelles
- > Possibilité de négociation avec le CSE dans les entreprises sans délégué syndical

Module 3 : Règles d'exercice du mandat

- > Règles générales de fonctionnement : principe de non-discrimination, mandat et parcours professionnel, exercice du mandat pendant la suspension du contrat de travail
- > Heures de délégation : nouvelles modalités d'utilisation, présomption de bonne utilisation
- > Liberté de déplacement
- > Modes de communication : affichage, tracts, NTIC
- > Formation des membres

Module 4 : Protection des membres du CSE

- > Bénéficiaires et domaines où s'exerce la protection
- > Procédure, recours

Module 5 : Délit d'entrave

- > Définition, caractéristiques et sanctions encourues

Module 6 : Organisation générale de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

- > Evolution de la prévention (historique, réglementation)
- > Les organismes de prévention (CARSAT, Inspection, Médecins, etc.)

Module 7 : Les enjeux de la prévention des risques professionnels

- > La connaissance du risque par les statistiques (nationales et par branches)
- > La tarification (coûts des accidents, cotisations supplémentaires, etc.)

Module 8 : Intégration de la prévention au fonctionnement

- > Analyse des risques professionnels et risques spécifiques
- > Analyse des systèmes
- > La prévention
- > Participation du personnel aux mesures de prévention
- > Analyse des accidents du travail (compte-rendu, recueil des faits, arbre des causes)
- > Les moyens (enquêtes, visites, réunions)
- > Les acteurs de la prévention externe
- > Les acteurs de la prévention externes et internes (CRAM, DDTE, médecin, direction...)

Module 9 : Travaux pratiques

- > Etudes de cas et exercices d'application

Module 10 : Proposition d'une visite de l'entreprise selon les objectifs du CHSCT

- > Sensibilisation et mise en évidence des dangers - Discussion sur les problèmes de sécurité et d'hygiène rencontrés - Moyens d'y remédier : technique ou communication